



Plainte pour escroquerie et abus de confiance.

Par **Valentine avenir**, le **10/06/2018** à **11:08**

Bonjour,

Mon ex a porté plainte contre moi pour escroquerie,abus de confiance, faux et dissimulation de courriers .J ai été contacté au téléphone par la gendarmerie et je ne me suis pas rendu à la convocation "audition libre" . Il m'a redonné un autre rendez vous samedi de la semaine prochaine, on me disant cadeau pour le premier rendez vous manqué mais que j'avais intérêt d'être la pour le prochain. Mes questions :

Qu'est ce que je risque avec ses chefs d accusations ?

Si je ne me rend pas à la convocation ?

Le gendarme m'a dit que je ne serais retenue qu'une heure, est ce que je risque une garde a vu ?

J ai fais une demande d une convocation écrite à envoyer sur mon adresse mail, aucun retour à aujourd'hui, cela peut il etre une excuse pour ne pas me présenter?

Important la gendarmerie n'a pas mon adresse car je n'ai pas fait de changement administratif (toujours domicilié chez mon ex).

Je remercie d avance toutes les personnes qui répondront a mes interrogations.

Par **Valentine avenir**, le **11/06/2018** à **16:11**

Bonjour

J'ai besoin d'aide merci d avance aux personnes qui peuvent me répondre.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/06/2018** à **16:14**

Bonjour,

soit les accusation sont fondées; soit pas !? Si elles le sont, fuir ne fera qu'aggraver votre cas !

Par **Valentine avenir**, le **11/06/2018** à **16:42**

Bonsoir Grenouille

Merci de votre retour
Pouvez-vous s'il vous plaît me dire se que je risque au maximum et les gendarmes peuvent ils me placer en GAV.
Encore merci
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **11/06/2018 à 18:32**

Bonjour
Vius semblez vous enfermer dans un déni . Vous allez aggraver votre cas si vous persistez a ne pas vous rendre à la convocation.

Par **Valentine avenir**, le **11/06/2018 à 19:17**

Bonsoir Pragma
Merci de votre retour et vous avez raison , je suis tellement angoissé !!!!
Bonne soirée
Cordialement

Par **Valentine avenir**, le **12/06/2018 à 12:52**

Bonjour grenouille et Pragma
Veuillez m'excuser d avance si la question vous semble pas pertinente.
Je ne souhaite pas mentir aux gendarmes, si je reconnais les faits qui me sont reprochés.
Pensez vous que je serai mise en GAV ? Et légalement qu'est ce que je risque? Je suis inconnu des services de police(casier judiciaire vierge).
Merci de votre retour
Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **12/06/2018 à 15:02**

Ce n'est pas que la question ne soit pas pertinente, c'est qu'il est pratiquement impossible d'y répondre ! Perso je doute que vous soyez mise en GAV. Ils ne vous convoquent pas pour vous arrêter mais d'abord pour entendre ce que vous avez à dire.

Par **Valentine avenir**, le **12/06/2018 à 16:30**

Merci grenouille de votre retour
Bonne continuation

Cordialement